

A N N E X E 1

FORMULAIRE D'IDENTIFICATION ET D'ADHÉSION AUPRES DU RESEAU DE DISTRIBUTION (GRD)

Regroupement dans le cadre de la Consommation Propre VIRTUEL

1 Point de couplage commun (défini par SIE SA)

N° de parcelles :

NPA / Localité :

Adresse du raccordement :

No de regroupement :

Date de mise en service :

2 Représentant du Regroupement virtuel

Le représentant du RCPv est le seul interlocuteur de SIE SA concernant les dispositions contractuelles et l'application tarifaire ; il a droit de décision au nom du regroupement virtuel.

Prénom et nom du représentant :

Adresse :

NPA / Localité :

Adresse mail :

N° de téléphone :

Lieu, date et signature(s) :

Assujetti à la TVA : oui non

Si oui, numéro de TVA :

En cas de mise en place de type OPTING-OUT, veuillez vous référer au point n° 4 de ce document.

3 Membre(s) du regroupement dans le cadre de la Consommation Propre virtuel (RCPv)

[illegible]

Par la signature de ce document, les membres du regroupement virtuel consentent à la fin de leurs éventuels rapports contractuels avec SIE SA en sa qualité de gestionnaire de réseau de distribution (GRD). Ils sont rendus particulièrement attentifs au fait que leur compteur et leur raccordement pourront être supprimés aux frais du regroupement virtuel par le GRD et qu'ils ne seront plus approvisionnés directement par celui-ci, mais par le représentant du RCPv.

4 Mise en place d'un RCPv avec proposition d'avenant au contrat de bail et délais de recours

Nom et prénom de la personne responsable

Adresse de correspondance:

NPA / Localité :

Adresse Email :

N° de téléphone :

Nous vous rendons attentif que le preneur de bail peut différer du consommateur d'énergie final (sous-location, garant du bail tiers etc.)

La personne intégrant le RCPv se doit d'être le preneur de bail.

Il lui incombe la responsabilité, si le bail est en sous-location, d'en aviser la personne occupant la chose sous-louée qui se trouve, de par sa consommation électrique, en relation contractuel avec SIE SA.

Dans le cas d'utilisation de méthode OPTING-OUT, veuillez nous transmettre en sus du contrat signé, les documents ci-dessous :

1. Une lettre adressée à SIE SA par le bailleur ou représentant confirmant l'envoi à tous les locataires par courrier recommandé, les informant de leur adhésion au regroupement ainsi que la possibilité de s'y opposer dans un délai imparti. Ou une pièce justificative confirmant ces informations aux locataires (statuts/PV d'assemblée générale)
2. Une liste à jour des locataires participant au regroupement
3. La liste des dissidents ne souhaitant pas faire partie dudit regroupement avec justificatif

La remise de ces documents attestent que les personnes ayant adhéré au regroupement, mettent fin à leur rapport contractuel avec le GRD et recevront leur facture d'énergie directement de la part du représentant du RCPv dès la mise en service.

Dès réception de l'ensemble des documents dûment renseignés, une lettre de confirmation mentionnant la fin de la fourniture contractuelle avec le GRD, (SIE SA), en sa qualité de gestionnaire de réseau de distribution (GRD) sera envoyée à chaque consommateur final

Document à renvoyer dûment complété et signé à :

SIE SA
Chemin de la Gottrause 11
Case postale
1023 Crissier

Ou par e-mail à info@sie.ch